



Tableau

synthèse des procédures du conseil des personnes déléguées (CPD)

745, 15^e Avenue
Montréal (Qc) H1B 3P9
Tél. : 514-645-4536
Télec. : 514-645-6951
courrier@sepi.qc.ca
www.sepi.qc.ca

Droit de parole	3 minutes. S'adresse à la présidence des débats. Doit obtenir l'assentiment de la présidence des débats. Ne peut être interrompu sauf si point d'ordre ou question de privilège.
Comité plénier d'échanges et d'informations	Peut s'exprimer ou s'informer sur le sujet et ce, de façon globale. Maximum 2 fois. Première intervention a préséance sur toute autre.
Comité d'annonce de propositions	Une personne membre du CPD annonce et présente sa ou ses proposition(s), principale(s) ou amendement(s).
Délibérante	Une personne membre du CPD se prononce en faveur ou contre une proposition. Une seule intervention par délibérante.
Droit de réplique	Une personne ayant fait une proposition peut intervenir seulement si des personnes ont exprimé en délibérante leur désaccord avec la proposition.
Vote	Vote.

QUOI?	POURQUOI?	COMMENT?
Proposition(s)	---	Doit appuyer. Débat sur la proposition. Vote majoritaire .
Point d'ordre	Fait remarquer à la présidence un manquement au bon déroulement ou une erreur à la procédure.	Pas de personne qui appuie. Pas de débat. Décision de la présidence des débats. On peut en appeler.
Question de privilège	Quand des droits sont lésés. Quand des conditions matérielles empêchent l'assemblée de fonctionner.	Pas de personne qui appuie. Pas de débat. Décision de la présidence des débats. On peut en appeler.
Appel de la décision de la présidence des débats	Remettre en question une décision prise par la présidence des débats lors de la réunion.	Pas de débat. Présidence des débats motive sa décision. Personne intervenante motive son appel. Vote majoritaire sur le maintien ou non de la décision de la présidence.
Reconsidération de décision	Remettre en question une décision déjà prise par l'assemblée lors de la même réunion.	Doit appuyer. Débat sur la pertinence de reconsidérer. 2/3 des votes . Si acceptée, nouveau débat sur les nouvelles propositions ou sur le sujet puis deuxième vote.
Proposition de dépôt	Éliminer définitivement une proposition du débat sans même la voter.	Doit appuyer. Recevable en comité plénier d'annonce ou en délibérante. Vote majoritaire .
Proposition de référence	Vise à référer à une autre instance ou à un comité ou à une date ultérieure de la même instance.	Doit appuyer. Recevable en comité plénier d'annonce ou en délibérante. Vote majoritaire .
Remise à date fixe	Vise à reporter le traitement d'un point à une date ultérieure.	Doit appuyer. Recevable en comité plénier d'annonce ou en délibérante. Vote majoritaire .